

Belgique : le contexte politique

Pascal Delwit*

En 1998, la société belge digérait progressivement les deux années éprouvantes qu'avaient été 1996 et 1997 lorsque le 24 avril 1998, l'impensable s'est produit. Le prisonnier le plus surveillé du pays, Marc Dutroux, s'est évadé le temps de quelques heures. Cette courte mais spectaculaire escapade a coûté leur strapontin aux ministres de l'Intérieur et de la Justice, respectivement Johan Vande Lanotte (SP) et Stefaan De Clerck (CVP), remplacés par Louis Tobback (SP) et Tony Van Parijs (CVP).

Cet événement a semblé contredire la pédagogie gouvernementale qui était à l'œuvre depuis les événements traumatiques de l'été 1996 sur le thème : « Nous vous avons compris ». Mais dans le même temps, il a permis une accélération de la réforme de la police et de la justice. En effet quatre partis d'opposition ont accepté d'être partie prenante dans cette réforme : les libéraux francophones (parti réformateur libéral – PRL) et flamands (Les libéraux et démocrates flamands – VLD), les régionalistes bruxellois francophones (le Front démocratique des Francophones – FDF) et les régionalistes flamands (la Volksunie). Ils ont de la sorte apporté les voix nécessaires pour atteindre la majorité des deux tiers, nécessaire pour faire aboutir le projet.

En septembre 1998, un autre drame est intervenu. Une demandeuse d'asile nigériane, Semira Adamu, est décédée pendant son expulsion, étouffée par le coussin qu'un gendarme belge lui maintenait sur le visage. Le ministre de l'Intérieur, le socialiste flamand Louis Tobback, a immédiatement démissionné au profit de Luk Van den Bossche (SP), au grand dam de ses partenaires gouvernementaux. Ces événements ont quelque peu occulté la performance première de la législature gouvernementale : l'entrée de la Belgique dans la zone Euro, le 1^{er} janvier 1999. En effet, le grand dossier de la coalition au pouvoir (socialistes francophones et flamands et sociaux chrétiens francophones et flamands) était bien celui-là. Le pari était difficile compte tenu de l'ampleur de la dette publique (près de 130% du PIB en 1996). L'exécutif a ramené le déficit budgétaire annuel à 1,3% en 1998 et 1999 alors qu'il était encore de 3,9% en 1995 et de 3,1% en 1996, la dette publique à 118% du PIB et l'inflation à moins de 2% par an.

* Université libre de Bruxelles (ULB) Centre d'étude de la vie politique.

Six mois de tension préélectorale

En 1999, le pays est progressivement revenu dans une nouvelle stabilité sociétale. La commission d'enquête parlementaire Dutroux et la commission de suivi de ses recommandations ont achevé leurs travaux. Le gouvernement a avancé graduellement dans les lois d'application en matière de réforme de la justice et des polices tout en maintenant le cap budgétaire adopté depuis plusieurs années. Cette « dépoliarisation » en cours a favorisé le retour au débat sur les questions institutionnelles. La question des facilités linguistiques dans les communes de la périphérie bruxelloise n'est toujours pas tranchée. Aux yeux des partis francophones elles sont structurelles et constitutionnelles. Pour les partis flamands, elles sont au contraire temporaires.

En prévision de l'échéance électorale du 13 juin 1999, la tension a culminé à la suite de l'adoption, au début du mois de mars, d'une résolution du Parlement flamand sur les questions institutionnelles. Le contenu des textes adoptés vise à un approfondissement régionaliste important : y compris sur des questions sensibles comme la fiscalité et la sécurité sociale. Le parlement flamand réclame une autonomie fiscale et financière accrue notamment par le transfert intégral de l'impôt des personnes physiques aux Etats fédérés. Le parlement flamand préconise par ailleurs la régionalisation des lois communales et provinciales le transfert des normes, l'exécution et le financement des soins de santé et des allocations familiales aux entités fédérées et la « défédéralisation » d'un certain nombre de secteurs : politique scientifique et technologique, commerce extérieur, télécommunications, l'infrastructure et l'exploitation des chemins de fer, et la coopération au développement.

L'adoption de ces résolutions a crispé les partis francophones et sérieusement altéré la campagne électorale.

Des enjeux multiples pour le scrutin du 13 juin

Le 13 juin 1999, les électeurs sont donc appelés aux urnes. Rarement, un scrutin ne recelait autant d'incertitudes et d'enjeux. Chaque Belge doit voter quatre fois : pour la Chambre des représentants, pour le Sénat, pour l'assemblée régionale (flamande, bruxelloise ou wallonne) et pour le Parlement européen. Chacun des niveaux a ses enjeux propres tout en sachant que la dynamique des résultats électoraux serait examinée dans son ensemble. Quatre thèmes dominent la campagne.

- Au premier rang, on retrouve la question institutionnelle. Nous l'avons dit, cette problématique est alors au cœur des débats de la vie politique belge. La question paraît donc simple : quelle serait la future architecture institutionnelle de la Belgique ?

Pour une part significative des élites politiques et économiques flamandes, la réforme constitutionnelle de 1993 n'est considérée comme que comme une étape. Le fédéralisme d'union ne leur apparaît pas achevé et il s'agit d'approfondir encore le poids et l'ampleur de l'intervention régionale. Ce discours et cette volonté trouvent quelques relais du côté francophone (notamment dans le chef la tête de liste socialiste au Sénat José Happart). L'adoption, largement consensuelle, de la résolution institutionnelle du

Parlement flamand (Agalev s'est abstenu et le SP, partiellement aussi) a cabré les partis francophones, qui refusent des changements institutionnels majeurs et de nouveaux transferts de compétences de l'échelon fédéral vers le niveau régional et / ou communautaire. Un autre enjeu de taille concernait la sécurité sociale. La question du nouvel assemblage institutionnel est d'autant plus épineuse qu'elle affecte cette fois un « pilier » des solidarités entre résidents de Belgique : la sécurité sociale. Le gouvernement de Jean-Luc Dehaene était censé réformer le système de sécurité sociale à l'horizon de défis cruciaux : le vieillissement de la population, l'amélioration des soins de santé, l'allongement de l'espérance de vie, le financement alternatif,... L'exécutif socialiste-social chrétien ne s'y pas attelé. Or, très fortement dans la résolution du Parlement flamand et de manière importante dans le programme du CVP, des pans cruciaux de la sécurité sociale sont appelés à être régionalisés. De la sorte, c'est le socle de la vie en commun, des solidarités intergénérationnelles et interrégionales qui est visé. C'est aussi toute la problématique bruxelloise qui est en jeu. Comment mettre en place des systèmes de sécurité sociale différenciés dans la région bruxelloise ?

- La problématique de la région bruxelloise est cruciale dans la campagne. Au-delà de la spécificité bruxelloise dans un système partiellement régionalisé de sécurité sociale, la région bruxelloise est sous le feu des projecteurs d'un autre point de vue le 13 juin. Le Vlaams Blok a en effet lancé une opération sans précédent de déstabilisation du paysage institutionnel belge en essayant de paralyser les institutions bruxelloises. En cause : la majorité dans le collège flamand de l'assemblée régionale bruxelloise et donc aussi de la commission communautaire néerlandophone. Lors du scrutin régional bruxellois de mai 1995, le nombre d'élus flamands était passé de onze à dix sur un total de septante-cinq. La majorité à rassembler était donc de six parmi des cinq partis ayant décroché des élus : le CVP (3), le SP (2), le Vlaams Blok (2), le VLD (2) et la Volksunie (1). Cela nécessite donc de rassembler trois formations au moins, ce qui n'est pas simple. Au demeurant, en cours de législature, le secrétaire d'Etat Volksunie Vic Anceaux a démissionné et son parti est passé dans les rangs de l'opposition. En accueillant sur ses listes, l'ancien Commissaire en chef de la police de Schaerbeek Johan Demol, le Vlaams Blok espère, dans le cadre d'une progression qui lui est promise, capter un certain nombre d'électeurs francophones en manière telle qu'il décroche trois, quatre sinon cinq conseillers régionaux, ce qui pourrait lui donner la possibilité de bloquer la confection d'un gouvernement en région bruxelloise. Et par-là même entraîner quasi obligatoirement une réforme institutionnelle de la région. Pour tenter de faire barrage à cette entreprise, les fédérations flamandes des partis démocratiques, dans un rapport difficile avec leurs structures centrales de partis, se sont alliées pour aller aux urnes : le SP avec Agalev et le VLD avec la Volksunie. Tous les partis flamands feront par ailleurs une campagne bilingue.
- Un autre thème de la campagne était la possibilité de voir advenir un fédéralisme asymétrique. Depuis la naissance du suffrage universel, le rapport des forces

politiques au nord, au centre et au sud du pays a été différent. Là où le « monde » catholique puis social chrétien était dominant au nord, le « monde » socialiste l'était au sud. Dans la mesure, où les partis étaient nationaux, cette donnée était tempérée par l'équilibre atteint à l'échelle nationale. Mais depuis vingt-cinq ans, l'équilibre politique plus complexe. Les partis nationaux ont imposé. Dès lors, le poids de chaque famille politique dans les différentes régions devient aussi le poids d'un parti. Cela est d'autant plus vrai qu'aux scrutins nationaux se sont ajoutés les scrutins régionaux depuis l'adoption du principe de l'élection directe pour les assemblées régionales.

Dans ce contexte, avec des échelons institutionnels différents, ce rapport de forces politiques distinct au nord, au centre et au sud du pays prend une dimension nouvelle. Pour le scrutin et l'après scrutin, la question des asymétries est posée. Deux types d'asymétrie sont envisageables. D'une part, une asymétrie entre majorités politiques à l'échelon fédéral et aux échelons fédérés. D'autre part, une asymétrie des familles politiques à l'intérieur même du gouvernement fédéral. Le premier type d'asymétrie – entre l'échelon fédéral et les entités fédérées – est en principe normal dans un Etat fédéral. Il existe néanmoins un effet de taille en Belgique qui rend plus problématique la mise en application de ce principe. Du moins pour les régions les plus importantes – la Wallonie et la Flandre. Très généralement, les formations politiques souhaitent participer à l'exécutif fédéral et aux exécutifs fédérés en même temps. Cette donnée sera sans doute plus difficile à remplir dans la mesure où la dynamique des alliances pouvait être différente au nord et au sud du pays.

La possibilité d'une asymétrie à l'intérieur même de l'exécutif fédéral est également posée. Il s'agirait là d'un cas de figure inédit pour la Belgique. Cette situation renvoie à l'absence de partis fédéraux en Belgique : les formations politiques ne font campagne que devant une partie de l'électorat belge. Elle renvoie aussi à une dynamique d'alliance qui diffère au nord et au sud. Observons cependant, qu'avant le scrutin, seuls les partis politiques d'une seule famille – les libéraux – ont ouvertement évoqué l'idée et le principe de ne pas être membre du gouvernement en même temps que son *alter ego* idéologique.

En définitive, ces enjeux et ces thématiques ont été partiellement éclipsés par la crise de la dioxine. Enfin, à la veille du scrutin du 13 juin 1999, la Belgique a été plongée dans un problème de santé publique très important. Des farines animales, servant de nourriture dans certains élevages d'ovins et bovins, étaient contaminées à la dioxine. Cette affaire a engendré la démission de deux nouveaux ministres – Karel Pinxten, ministre de l'Agriculture (CVP) et Marcel Colla, ministre de la Santé (SP) – et catalysé l'attention les vingt derniers jours de la campagne électorale.

Un scrutin de rupture

L'élection du 13 juin 1999 peut être qualifiée de « rupture ». Avec les scrutins de 1965 et de 1981, l'élection de 1999 restera sans doute dans les annales de l'histoire politique belge d'après guerre comme ayant le plus bouleversé le paysage politique et les rapports des forces entre parti et familles politiques. De ce point de vue, quatre enseignements majeurs peuvent être tirés du scrutin.

- Le premier concerne la famille libérale. Pour la première fois depuis l'instauration du suffrage universel, la famille libérale est la première en voix et en sièges. Même si les libéraux doivent plus ce statut de première famille politique à l'effondrement des sociaux chrétiens et des socialistes au nord et au sud du pays qu'à leur propre progression, le fait n'en reste pas moins marquant.
- La fin des partis dominants est le deuxième constat. Il y a 40 ans à peine, les sociaux chrétiens captaient de 55 à 60% de l'électorat flamand et devançaient leurs poursuivants de plus de 25 points. Ce caractère hégémonique puis dominant, dans les années septante et quatre-vingt, est terminé. Pour la première fois de ce siècle, le CVP est devancé par un autre parti en Flandre : le VLD. En Wallonie, le parti socialiste reste le premier parti mais l'écart avec le deuxième s'est aussi singulièrement rétréci. En l'espèce également, le caractère dominant du PS s'est très sérieusement érodé.
- En troisième lieu, il est important d'observer l'ampleur des mouvements des partis. L'élection du 13 juin se singularise par le fait que quatre partis réalisent leur meilleure performance d'après guerre et quatre autres leur plus mauvaise. En effet, pour le VLD, le Vlaams Blok, Ecolo et Agalev, le score obtenu est un sommet d'influence électorale. Inversement, le résultat du PS, du PSC, du CVP et du SP sont les plus médiocres depuis la libération. Ensemble les familles socialiste et sociale chrétienne recueillent 39,9% alors qu'elles captaient encore 49,4% en 1995 et qu'elles se partageaient environ 85% des suffrages dans les années cinquante.
- Enfin, constatons que le scrutin du 13 juin consacre une fragmentation politique « renouvelée ». Le déclin des familles politiques traditionnellement dominantes entraîne inmanquablement le renforcement d'autres partis. Le nombre de formations qui décrochent des sièges n'est pourtant pas supérieur à la situation qui prévalait en 1995 et même déjà en 1981. Il n'y a donc pas à proprement parler accroissement de la fragmentation du paysage politique. En revanche, il y a une évolution dans le sens de la diminution des petits et des grands partis (le Front national fait exception). En d'autres termes, les écarts se sont resserrés. On a affaire à un grand nombre de partis « moyens », ce qui a eu des implications sur la confection des exécutifs fédéral et régionaux.

Tableau 1 : Résultats des élections à la Chambre

	Suffrages	Pourcentages en suffrages	Sièges	Pourcentage en sièges
Agalev	427 209	6,94	9	6,00
SP	589 152	9,57	14	9,33
VB	603 797	9,80	15	10,00
VU	340 910	5,54	8	5,33
VLD	877 444	14,25	23	15,33
CVP	859 326	13,95	22	14,67
PS	631 653	10,26	19	12,67
Ecolo	457 281	7,43	11	7,33
PRL-FDF	630 219	10,23	18	12,00
PSC	365 318	5,93	10	6,67
FN	90 401	1,47	1	0,67
Vivant	129 676	2,11	0	0,00
PTB	32 951	0,54	0	0,00
Autres	123 328	2,00	0	0,00
Votes valables	6 158 665		150	

Tableau 2 : Résultat des élections au Sénat

Sénat	Suffrages	Pourcentages en suffrages	Sièges	Pourcentage en sièges
Agalev	438 931	7,09	3	7,50
SP	550 657	8,89	4	10,00
VB	583 208	9,42	4	10,00
VU	317 830	5,13	2	5,00
VLD	952 116	15,37	6	15,00
CVP	913 508	14,75	6	15,00
PS	597 890	9,65	4	10,00
Ecolo	458 658	7,40	3	7,50
PRL-FDF	654 961	10,57	5	12,50
PSC	374 002	6,04	3	7,50
FN	92 924	1,50	0	0,00
Vivant	123 498	1,99	0	0,00
PTB	35 493	0,57	0	0,00
Autres	100 695	1,62	0	0,00
Votes valables	6 194 371		40	

Tableau 3 : Résultat des élections à la région flamande

	Suffrages	Pourcentage en suffrages	Sièges	Pourcentage en sièges
CVP	857 732	22,09	28	23,73
VLD	855 867	22,04	27	22,88
SP	582 419	15,00	19	16,10
VB	603 345	15,54	20	16,95
Agalev	451 361	11,62	12	10,17
VU	359 226	9,25	11	9,32
UF	36 683	0,94	1	0,85
Vivant	77 864	2,01	0	0,00
PVDA	24 162	0,62	0	0,00
PNPB	12 489	0,32	0	0,00
WOW	8 043	0,21	0	0,00
UDDU	4 150	0,11	0	0,00
SOLIDE	2 464	0,06	0	0,00
Agalev	2 331	0,06	0	0,00
WIT	1 659	0,04	0	0,00
LEEF	1 621	0,04	0	0,00
VNP	727	0,02	0	0,00
VITAL	563	0,01	0	0,00
MLINKS	478	0,01	0	0,00
	3 883 184		118	

Tableau 4 : Résultat des élections à la région wallonne

	Suffrages	Pourcentage en suffrages	Sièges	Pourcentage en sièges
PS	560 867	29,44	25	33,33
PRL-FDF	470 454	24,69	21	28,00
ECOLO	347 225	18,22	14	18,67
PSC	325 229	17,07	14	18,67
FN	75 262	3,95	1	1,33
Vivant	46 099	2,42	0	0,00
PC	19 178	1,01	0	0,00
FNB	14 969	0,79	0	0,0
Wallon	11 550	0,61	0	0,00
PTB	9 408	0,49	0	0,00
PNPB	8 205	0,43	0	0,00
France	6 638	0,35	0	0,00
Autres	10 155	0,53	0	0,00

Tableau 5 : Résultat des élections à la région bruxelloise

	Suffrages	Pourcentage en suffrages	Sièges	Pourcentage en sièges
PRL-FDF	146 845	34,41	27	36,00
PS	68 307	16,01	13	17,33
Ecolo	77 969	18,27	14	18,67
PSC	33 815	7,92	6	8,00
VB	19 310	4,52	4	5,33
CVP	14 284	3,35	3	4,00
VLD-VU-O	13 729	3,22	2	2,67
SP-AGA	13 223	3,10	2	2,67
FN	11 204	2,63	2	2,67
Vivant	6 431	1,51	1	1,33
FNB	5 528	1,30	1	1,33
D.Maret	3 430	0,80	0	0,00
PC	3 346	0,78	0	0,00
PTB-UA	1 760	0,41	0	0,00
Tarte	1 612	0,38	0	0,00
ZUT	788	0,18	0	0,00
PNPB	722	0,17	0	0,00
A	701	0,16	0	0,00
BlocWI	681	0,16	0	0,00
PSD	644	0,15	0	0,00
MARS	546	0,13	0	0,00
ICB	439	0,10	0	0,00
La GP	412	0,10	0	0,00
DD	312	0,07	0	0,00
UDDU	278	0,07	0	0,00
PH	254	0,06	0	0,00
PMTJ	171	0,04	0	0,00
Votes valables	426 741		75	

Un exécutif original

Le fait le plus marquant dans la constitution des exécutifs est le renvoi de la famille sociale chrétienne dans l'opposition. Pour la première fois depuis 1958, PSC et CVP n'exercent pas les responsabilités à l'échelle nationale-fédérale et régionale – à l'exception de la région bruxelloise pour le CVP.

Une autre nouveauté est l'entrée inédite des verts dans les exécutifs fédéral, régional flamand et régional wallon. Depuis leur fondation en mars 1980, c'est la première fois qu'Ecolo et Agalev prennent part à des responsabilités exécutives à un échelon supra-communal.

Pour Agalev, l'accord du parti à cette participation fut très large et serein. En effet à l'assemblée de participation à Louvain, les scores ont été sans équivoque. Pour le niveau fédéral, 356 militants ont approuvé l'accord de gouvernement fédéral et l'entrée

d'Agalev dans l'exécutif pour seulement deux oppositions et neuf abstentions. Pour le gouvernement flamand, 348 adhérents ont avalisé la participation pour deux refus et neuf abstentions ¹.

En revanche, le principe et les modalités de la participation ont été âprement débattus à Ecolo, lors d'une assemblée générale tenue à Louvain-la-Neuve le 10 juillet 1999. Au terme de longues discussions, trois participations ont été acquises et une rejetée. Au gouvernement fédéral, 413 adhérents d'Ecolo ont voté pour et 272 contre. Pour la Communauté française de Belgique, le rapport s'est établi à 492 pour et 155 contre. Pour le gouvernement régional wallon, les adhérents wallons du parti ont voté à concurrence de 340 pour et 140 contre. L'affaire a par contre calé sur la participation au gouvernement régional bruxellois dont, de fait, l'accord était le plus difficile à avaliser. Ecolo, deuxième parti de la région bruxelloise, ne décrochait qu'un secrétariat d'Etat et sans les compétences qu'il escomptait. Aussi 103 militants bruxellois l'ont-ils rejeté pour 85 approbations seulement ².

Enfin, la configuration même du gouvernement est aussi à souligner : une tripartite non traditionnelle – socialistes, libéraux et écologistes – dirigée par le Guy Verhofstadt, président sortant du VLD, présenté quelques semaines encore avant le scrutin comme totalement infréquentable par l'homme fort du SP Louis Tobback. La participation concomitante de socialistes et libéraux sans les sociaux chrétiens n'était plus arrivée depuis 1958, c'est-à-dire avant le réalignement de type conservateur des libéraux belges, qui est intervenu en 1961. Elle existe par ailleurs aux autres niveaux de pouvoir. A la région flamande, le gouvernement dirigé par le libéral Patrick Dewael est quadripartite – seule solution possible pour envoyer le CVP dans l'opposition et y maintenir le Vlaams Blok – : VLD, SP, Agalev et Volksunie. Le rapport de la Volksunie au pouvoir est complexe. Sa participation au pouvoir à l'échelle régionale flamande et son statut de parti d'opposition au gouvernement fédéral rend les accords impliquant les pouvoirs fédéral et fédérés complexe. La négociation sur la modification de la loi de financement dans la répartition pour la TVA aux Communautés le prouvera (voir *infra*). A la région bruxelloise, le gouvernement dirigé par Jacques Simonet comprend pas moins de sept partis dans la majorité : le PRL-FDF, le PS, le SP, le CVP, Agalev, le VLD et la Volksunie. A la région wallonne, emmenée par Elio Di Rupo, la coalition comprend le PS, Ecolo et le PRL.

Les premiers pas d'un gouvernement inédit

L'avènement de ce nouvel exécutif intervient dans le cadre d'une embellie économique et d'une conjoncture économique prometteuse. Le taux de croissance prévu pour 2000 est de 3,5%. Cette embellie contribue à une réduction lente mais continue du chômage et permet d'assurer la décade progressive de la très importante dette publique belge. Cette situation va permettre des arbitrages moins complexes en matières socio-économiques que cela ne l'était auparavant. La confection du budget 2000, avalisé en octobre 1999 l'atteste.

Sur les questions de société, le premier semestre gouvernemental été marqué par la problématique des demandeurs d'asile. Deux pans d'action gouvernementale ont été initiés ou mis en œuvre. D'une part, une dimension « sécuritaire-répressive » dont la

face la plus visible a été l'expulsion organisée de quelques dizaines de Tziganes slovaques au mois d'octobre. D'autre part, une dimension d'ouverture, à travers la mise en place d'une opération de régularisation, qui sera lancée en 2000.

Dans les matières communautaires, l'optique de la majorité gouvernementale a été de sortir du climat tendu des derniers mois de la précédente législature. Les dossiers et les polémiques sont moins médiatisés qu'auparavant. Ils doivent en principe être traités dans la Conférence interministérielle et interparlementaire pour le renouveau de l'État. Le lancement de cette conférence s'est fait progressivement. La principale pomme de discorde qui a affecté le gouvernement dans le deuxième semestre 1999 lui a pourtant échappé.

L'adaptation, prévue, de la loi de financement pour les Communautés a été difficilement réglée au gouvernement fédéral. Compte tenu des évolutions démographiques différenciées, un transfert de dotation devait intervenir de la Communauté flamande vers la Communauté française. En définitive, un accord plus large est intervenu. Il stipule que le critère objectif prévu dans l'article 39-2 de la loi de financement pour répartir la TVA réservée à l'enseignement sera le nombre d'élèves régulièrement inscrits, ayant entre 6 à 17 ans accomplis. Par ailleurs, les sommes prévues pour les étudiants étrangers inscrits en Belgique seront augmentées et distribuées selon une clé de répartition tenant compte du nombre d'étudiants européens ; soit 67% pour la Communauté française et 33% pour la Communauté flamande. L'accord intègre aussi une augmentation du droit de tirage des régions de deux milliards par an durant trois ans. Enfin, une réduction forfaitaire sur l'impôt sur le revenu voulue par le gouvernement flamand est autorisée pour autant qu'elle concerne l'ensemble des salaires.

Un renouveau du personnel politique

Un dernier aspect de la Belgique politique de l'année 1999 doit être mentionné, c'est le renouveau à la tête des partis politiques. Certains présidents ont été appelés à des fonctions ministérielles – Verhofstadt, Michel, Durant – ou d'autres responsabilités professionnelles – Busquin, Maystadt – ; d'autres se sont retirés après un échec – Van Peel, Erdman. En conséquence, il y a eu un profond renouvellement du personnel politique dirigeant au niveau des partis.

Au parti social chrétien, suite au départ de Philippe Maystadt à la banque de reconstruction et de développement, Joëlle, vice-présidente, a pris les rênes du parti. Elle l'a fait dans le cadre du vote intervenu fait-début juin 1998. En cas de départ anticipé du président Maystadt, le poste serait repris par Joëlle Milquet. Chez les sociaux chrétiens flamands, c'est Stefaan De Clerck qui coiffe, le 10 octobre 1999, la couronne de président du CVP avec un score plébiscitaire (21.059 suffrages sur les 21.960 exprimés)³.

Au parti socialiste, l'élection intervenait le même week-end. Contrairement à la situation prévalant chez les sociaux chrétiens flamands, plusieurs candidats sont en lice : Jean-Maurice Dehousse, Anne-Marie Lizin, Michel Villan et Elio Di Rupo. Le ministre-président de la région wallonne avait annoncé un cumul temporaire en cas de victoire. Cette annonce n'a pas nui à son élection puisqu'il l'a largement emporté : 28.208 voix

sur 40.258 devant Anne-Marie Lizin (6.673 suffrages), Jean-Maurice Dehousse (2.923 suffrages) et Michel Villan (1.706 suffrages). Au SP, seul Patrick Janssens était en course. Inconnu de la plupart des membres du parti jusqu'alors, il a néanmoins capitalisé 81,61% des voix exprimées par trente six mille militants (46% du parti).

Chez les libéraux flamands du VLD, Guy Verhofstadt a cédé le flambeau à Karel De Gucht, ancien parlementaire européen respecté. De Gucht l'a emporté face au parlementaire Geert Versnick avec 68,14% des voix. Dans les rangs de leurs coreligionnaires francophones, Daniel Ducarme, seul candidat en course a emporté les honneurs présidentiels en recueillant 13.354 suffrages contre 849 et 97 abstentions.

Chez les verts flamands d'Agalev, Jos Geysel, secrétaire politique sortant, a été réélu à une très large majorité lors de l'assemblée du 24 octobre 1999. Une fois encore, les choses ont été plus complexes chez les verts francophones. Après l'annonce du retrait de Jacky Moraël, deux équipes pour le secrétariat fédéral se sont durement affrontées. Le trio composé de Jacques Bauduin, Philippe Defeyt et Brigitte Ernst a remporté la mise lors de l'assemblée tenue à la VUB le 29 novembre 1999 par 510 voix pour 401 suffrages au trio composé de Philippe Henry, Daniel Burnotte et Marie-Thérèse Coenen, qui était pourtant soutenu par les ministres du parti.

¹ *Le Soir*, 12 juillet 1999.

² *Le Soir*, 12 juillet 1999.

³ *Le Soir*, 11 octobre 1999.